



ÉDITORIAL

RESSOURCES

Au Québec, la pandémie nous a forcés à suivre des consignes. Parmi les façons de faire pour limiter la contagion celle qui a paru donner un résultat spectaculaire est le couvre-feu de 20 h à 5 h. Déplaisant peut-être pour certains mais nos parents et grands-parents eux ont vécu la conscription et les coupons de rationnement durant la guerre de 39-45.

Pour contrer l'isolement et l'ennui, utilisons les moyens de communications à notre portée. Le téléphone quasi gratuit si nous avons un forfait, la radio, la télé, l'internet, facebook, twitter, etc. Nos gouvernements ont déjà fait paraître des soirées de divertissements alors si la santé psychologique est trop mise à l'épreuve, des programmes télévisés de distractions, d'entraînements et autres pourraient être défrayés par les gouvernements. Qui n'a pas un téléviseur de nos jours.

Une autre façon d'utiliser nos ressources, qui pourraient peut-être s'appliquer, serait de gérer les heures d'accueil des refuges pour itinérants. Lorsque l'on entend aux nouvelles que des individus doivent passer la nuit à l'extérieur par manque de place dans les refuges cela nous attriste. Pourtant plusieurs citoyens.nes ont un poste de nuit : infirmières, pompiers, policiers, remorqueurs, dépanneurs, ambulanciers, gardiens de nuit, etc. Certains itinérants pourraient se coucher le jour quand il y a de la place dans les refuges et marcher la nuit ce qui serait moins pire que de rester couché sous un viaduc ou dans une ruelle. Cette situation ne viendrait pas brimer la liberté de ces individus et pourrait être acceptable par les patrouilles policières qui les connaissent pour la plupart.

Avec les ressources que nous nous sommes données ainsi que le filet de sécurité sociale que nous avons, nous pouvons trouver des solutions pour rendre la vie plus belle pour tous. Suffit d'y réfléchir et d'échanger des idées entre nous en gardant l'esprit ouvert et une compassion pour chaque être vivant et particulièrement pour chaque humain.

Guy Archambault, Président

ACTIVITÉS EN TEMPS DE PANDÉMIE

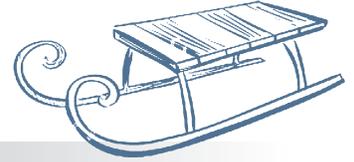


La lecture, intercalée entre nos occupations journalières, est un moyen très agréable d'apprendre. Il y a des livres, des revues et des journaux sur tous les sujets : histoire, art culinaire, roman, santé, spiritualité, etc.

Les présentations éducatives sur plusieurs sujets sont disponibles à la télévision et sur internet.

Les activités extérieures sont à notre portée : marche, randonnées à pied, en raquette, en ski, etc. Les sports et toute une panoplie d'activités gratuites.





VIE DE LA SOCIÉTÉ

LA GRANGE DE MON GRAND-PÈRE ÉVENTRÉE

En passant un matin d'automne sur le chemin des Patriotes pour aller à la Société d'histoire, j'aperçois la grange construite par mon grand-père totalement éventrée. Surpris et happé par ce constat, je m'arrête un instant pour reprendre mes esprits. Il y a quelques semaines, sans trop y porter d'attention, j'avais aperçu un nouvel édifice derrière au loin ressemblant à un bâtiment secondaire.



La mémoire anéantie

Mon grand-père Hormidas Charron a acquis cette terre en bordure du Richelieu le 9 mai 1925. Elle appartenait auparavant à son beau-père Hector Lussier depuis 1895. Les années passèrent, mon oncle en devint propriétaire et l'exploita durant plusieurs années. Adolescent, je me rappelle avoir participé à la récolte du foin et à son remisage dans la grange.

Pourquoi avoir démolit cette magnifique grange, un symbole du secteur agricole situé à l'entrée du village? Elle avait pourtant fière allure posée là sur la voie publique avec son implantation oblique. Elle semblait accueillir le passant. Cette manie de ne pas entretenir un bâtiment et de le laisser se détériorer délibérément pendant plusieurs années devient prétexte à sa démolition.

Plusieurs municipalités se sont pourtant dotées d'un règlement pour l'entretien des immeubles, mais peu s'y

réfère par peur de poursuites et de représailles de la part de certains propriétaires.

Un grand nombre de maisons à valeur patrimoniale exceptionnelle n'ont aucune protection. Comment protéger les bâtiments agricoles pour lesquels peu de gens ont réfléchi à de nouvelles fonctions pour les préserver. Que l'on cesse de me dire qu'elles ne peuvent pas toutes être sauvées. Je me souviens de ma jeunesse passée à Saint-Denis et de ses habitants, fiers de leurs biens, qui passaient beaucoup de temps à les entretenir. Aujourd'hui, effectuer de menus travaux ou même repeindre sa maison nous rebutent.

Un constat déconcertant

« Selon le rapport de la vérificatrice générale du Québec¹, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) n'assume pas adéquatement ses responsabilités en matière de patrimoine immobilier et n'exerce pas le leadership attendu dans la résolution d'enjeux de sauvegarde qui existent depuis des décennies. »

Ce rapport de la vérificatrice générale du Québec est très critique face au laisser-aller du Ministère. Plusieurs années de négligence pour des biens classés – et pire lorsqu'on en est propriétaire – démontre bien le manque d'intérêt de plusieurs pour notre histoire. Briser la trame urbaine et éviter de bien intégrer un bâtiment n'a aucune importance du moment que l'on développe. Sauvegarder un bâtiment ancien n'est pas payant; il est beaucoup plus rapide de tout démolir et reconstruire à neuf. Les municipalités l'ont bien compris. C'est une importante source de revenus (60 %) pour elles. Elles ont aussi un grand rôle à jouer dans la protection du patrimoine, mais la plupart avouent ne pas avoir les ressources ni les compétences en la matière. Alors, on émet des permis de démolition sans trop se poser de questions et on évite de consulter les experts et la population.

« La loi sur le patrimoine culturel alloue des pouvoirs importants aux municipalités en termes de protection du patrimoine immobilier. Cependant, elle ne leur alloue aucune obligation légale en la matière. »



L'Écho des Riches-Lieux

Bulletin de la Société d'histoire des Riches-Lieux
Janvier - Février 2021 n° 133



Le patrimoine est un bien collectif; il forme un tout. Je ne suis pas contre les constructions contemporaines. Au contraire! Mais l'intégration demeure essentielle. À force de subdiviser les lots, même dans un village, on en vient à créer d'autres problèmes et, par le fait même, nous priver de percées visuelles sur la rivière Richelieu.

Cette grange sera revalorisée pour la qualité de son bois et pour son authenticité. Elle finira peut-être dans un salon. Mais l'Histoire, elle, sera oubliée... D'ici quelques années, nous devons consulter des livres d'histoire afin d'expliquer à nos enfants ce qu'était le milieu agricole et la vie de ceux qui nous ont précédés. L'objectif étant de transmettre comme reflet de son identité aux générations futures



Photo : Luc Charron

Deux poids deux mesures

Un panneau où l'on peut lire Entrez dans l'histoire nous accueille à l'entrée de la municipalité. Mais quelle histoire? Celle que l'on anéantit jour après jour? La municipalité se doit de favoriser la participation citoyenne par la publication d'avis de démolition et la tenue de séances publiques.

Valeur inestimable et irremplaçable

Comme le patrimoine bâti est souvent menacé à Saint-Denis, nous devons redoubler de vigilance. Pensons à la mairie (l'ancien magasin général Vézina) menacé de démolition en 2015. La maison Vézina sur la rue Yamaska, démolie en 2018 et remplacée par un stationnement. Ou encore, le 111 de la rue Sainte-Catherine rasée en 2017, substitué aujourd'hui par un terrain vague sous prétexte d'aérer l'espace. Sans compter la maison de ma tante datant du 19e siècle et détruite en 2018 en l'espace de quelques heures. Rappelons que l'action se situe dans l'un des « plus beaux villages du Québec ». Souhaitons

une prise de conscience collective, une plus grande sensibilisation de tous et davantage de transparence en matière de sauvegarde et de patrimoine. Soyons proactifs et n'oublions pas que le patrimoine n'est pas une richesse renouvelable.

Luc Charron

LA COLONNE DE LA LIBERTÉ À SAINT-CHARLES

Nous sommes heureux de voir que la municipalité a décidé de rénover ce monument en bois, érigé en 1982. Il rappelle la colonne offerte au « premier ministre » Louis-Joseph Papineau lors de la célèbre ASSEMBLÉE DES SIX-COMTÉS en octobre 1837.

Plusieurs des Patriotes partageaient les idées des révolutionnaires de 1789, c'est pourquoi ils ont coiffé ce MAI d'un bonnet PHRYGIEN, en plus d'y accrocher la banderole À PAPINEAU — SES COMPATRIOTES RECONNAISSANTS



PHOTO : Gabriel Ayotte

LA SOIE D'AMÉRIQUE, L'ASCLÉPIADE

Considérée jusqu'à maintenant comme une « mauvaise herbe » par les agriculteurs, cette plante, où les papillons monarques pondent leurs larves, a pris plus de valeur quand on a découvert que leurs soies servent encore mieux d'isolant que le duvet parce qu'elles sont légères, chaudes et résistent à l'eau. Deux jeunes entrepreneurs ont fondé la compagnie LASCLAY (ça sonne bien en anglais) pour en fabriquer des mitaines, des manteaux et autres vêtements d'hiver. (Le Devoir, 15 janvier p. B-3)





L'Écho des Riches-Lieux

Bulletin de la Société d'histoire des Riches-Lieux
Janvier - Février 2021 n° 133

ÇA ET LÀ

UN TIMBRE DE NOËL AH !



Un petit rayon de lumière en décembre : Postes-Canada a émis un timbre de la Nativité avec les personnages habituels : Marie, l'Enfant et Joseph. Et aussi les animaux traditionnels. C'est un évènement à signaler, car depuis quelques années il est mal vu de se souhaiter JOYEUX NOËL, vu que ce mot parle de Dieu... alors on parle des FÊTES, mais sans savoir qui ou quoi on fête ...

Voici quelques commentaires de François Gloutnay : « L'auteur du timbre Gary Beelik y présente un Joseph jeune, basané, attendri sur l'enfant, qui n'a rien d'un figurant. Il y apparaît activement impliqué... ce qui convient bien, vu qu'il est patron du Canada ! » Par malheur, ce timbre a été émis en très petit nombre. On l'a juste vu passer ! Faut aller le voir en ligne !

espérons la rencontrer lors du concert que Mme Dufault donnera à notre église le 1er mai 2022.

MARIE GÉRIN-LAJOIE et LOUIS LACOSTE



On a beaucoup parlé dans les médias de cette femme brillante. Le 7 janvier dernier, c'était le 50e anniversaire du décès de cette féministe, qui a fondé l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil en 1923, ainsi que l'École de Service Social de l'Université de Montréal.

Nous devons en parler nous aussi, car Saint-Denis a bien des liens avec elle. Son arrière-arrière grand-père maternel, le notaire et député Louis Lacoste (emprisonné en 1837), a assisté notre seigneuresse Gillette Deschambault en 1841, tout au long de la grande opération de reconnaissance seigneuriale qui a duré deux ans. Nous avons copie de ce document majeur : chacun des censitaires venait reconnaître ses dettes envers elle. Et elle, dans sa grande bonté, leur remettait leur dette.

Un autre de ses ancêtres est l'écrivain Antoine Gérin-Lajoie, celui qui a composé la fameuse plainte « Un Canadien errant. » Un autre membre du clan familial est le célèbre ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie, défenseur de l'instruction et du français. Et sa tante Justine Lacoste-Beaubien, fondatrice de l'hôpital Sainte-Justine. Enfin une autre tante, Antoinette Gérin-Lajoie, fondatrice du réseau des Écoles Ménagères, qui ont formé plusieurs de nos grand-mères.



Luce et Lunou

Notre concitoyenne Luce Dufault est heureuse et nous aussi de voir sa fille Lunou Zucchini se lancer à son tour dans la création musicale. Nous souhaitons à cette jeune artiste un grand succès dans sa carrière et

COTISATION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES RICHES-LIEUX

Pour permettre une saine gestion de notre Société, recevoir notre Bulletin à chaque 2 mois, bénéficier de tarifs réduits lorsque nos activités reprendront et surtout supporter notre Société d'histoire.

Faire parvenir le formulaire avec votre paiement par chèque à l'ordre de : Société d'histoire des Riches-Lieux à l'adresse suivante : Société d'histoire des Riches-Lieux, 288, rue du Collège, Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0

Nom: _____ Conjoint(e): _____

Adresse: _____ Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Cellulaire: _____

Courriel: _____

Coût d'adhésion
1 an 20,00 \$

Pour un couple ou Corporation
1 an 30,00 \$

Pour un étudiant(e)
1 an 10 \$

Signature: _____ Date: _____